



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE**

DATE : Le 7 avril 2026

HEURE : 19 h

PRÉSENTS: Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller et maire suppléant), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Marie-Lou Noël (conseillère), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marilène David (greffière adjointe).

ABSENTE : Amélie Ferron -Roussel (conseillère)

PUBLIC : 20 personnes, dont 3 membres des médias (Acadie Nouvelle et Radio-Canada).

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulgence de conflit d'intérêts

La conseillère Eda Roussel déclare un conflit d'intérêts au point 8.16. Contrat de location – Marie-Josée Roussel.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Réunion ordinaire du 2 mars 2026

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 mars 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Réunion extraordinaire du 25 mars 2026

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Laurent Robichaud que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 mars 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

La greffière mentionne que tous les suivis ont été effectués.

6. Correspondance

6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – mars 2026

La greffière fait état du rapport des permis pour le mois de mars 2026.



MAIRE

GREFFIÈRE

6.2. Autre

Le conseil municipal a reçu une lettre de remerciement du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Campus de la Péninsule acadienne (CCNB-PA) ainsi que de l'Association étudiante (AECCNB-PA), exprimant leur gratitude envers la municipalité pour sa contribution financière dans le cadre de la 10^e édition de *CCNB sur Scène*.

Le conseil municipal a reçu une correspondance de Monsieur Marci Gould, direction de la planification des immobilisations, qui nous avise que pour 2026, le ministère des Transports et de l'Infrastructure a approuvé notre demande de remplacement de projet précédemment approuvé par le projet du boulevard J.-D.-Gauthier, soit l'asphaltage de la 1^{re} Rue à la 7^e Rue et de la 12^e Rue à la 16^e Rue. Pour 2028, le ministère nous informe que nous sommes acceptés pour le projet de creusement des fossés et remplacement de ponceaux dans le secteur Le Goulet, à partir du numéro municipal 956, rue du Havre jusqu'à l'avenue du Portage (2 km).

Le conseil municipal a reçu une lettre de remerciement de Madame Houlida Tangamo, coordinatrice générale de l'Association Initiatives Afro-Canadiennes du Nouveau-Brunswick, afin de remercier la municipalité pour sa contribution financière qui a servi à la 4^e édition de l'exposition provinciale « Histoire des Noirs du Nouveau-Brunswick en images » qui s'est tenue au Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick – Campus de Shippagan.

Le conseil a reçu une lettre de remerciement de Monsieur Patrice-Éloi Mallet, agent de développement des Anciennes, anciens, amies et amis de l'Université de Moncton, campus de Shippagan afin de remercier la municipalité pour la dernière contribution financière à la Campagne Évolution.

Le conseil municipal a reçu une lettre de remerciement de la part de Madame Cindy-Anne Larocque pour la contribution financière de la municipalité dans le cadre de leur événement Pageant Casino 2026 qui s'est tenu au Centre des congrès de la Péninsule acadienne. L'événement a permis d'amasser un montant de 3 500 \$ qui a été remis à l'Accueil Sainte-Famille.

7. Parole aux élus

Les élus prennent la parole pour parler de leurs dossiers respectifs.

8. Affaires nouvelles

8.1. Présentation de l'arrêté 07-2026 concernant l'entretien écologique des espaces verts dans la municipalité de Shippagan

Madame Marion Tétégan Simon, directrice à la recherche chez Valeurs et professeure associée à l'Université de Moncton, présente le projet d'arrêté pour l'entretien écologique des espaces verts dans la municipalité de Shippagan.

8.2. Première lecture de l'arrêté 07-2026, un arrêté pour l'entretien écologique des espaces verts dans la municipalité de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté 07-2026, un arrêté pour l'entretien écologique des espaces verts dans la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Shippagan

MAIRE

GREFFIÈRE

8.3. Deuxième lecture de l'arrêté 07-2026, un arrêté pour l'entretien écologique des espaces verts dans la municipalité de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Laurent Robichaud que l'arrêté 07-2026, un arrêté pour l'entretien écologique des espaces verts dans la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. Présentation de la modification au plan municipal – Projet Chatam Biotec Ltd.

La greffière présente la modification nécessaire au plan municipal pour la réalisation du projet Chatam Biotec Ltd.

8.5. Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la Loi sur l'urbanisme – Projet Chatam Biotech Ltd.

Sujet : Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage – Projet Chatam Biotec Ltd.

Proposé par : le conseiller Armand Caron

Appuyé par : la conseillère Eda Roussel

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Shippagan a décidé, par voie de résolution le 2 mars 2026 d'adopter une modification à l'arrêté adoptant le plan municipal de la municipalité de Shippagan et à en donner avis au public conformément aux prescriptions de l'article 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi nécessaire de modifier l'Arrêté de zonage; et

CONSIDÉRANT QUE l'article 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés modificateurs;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) la greffière se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits à l'article 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions de l'article 111(4) de la *Loi sur l'urbanisme*;
- b) l'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 8 juin 2026 en la salle Ernest-Richard à Shippagan, N.-B. à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6. Présentation de la modification au plan municipal – 166, rue des Saules, secteur centre-ville

La greffière présente la modification au plan municipal concernant le projet du 166, rue des Saules, secteur centre-ville.

8.7. Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la Loi sur l'urbanisme – 166, rue des Saules, secteur centre-ville

Sujet : Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage – 166, rue des Saules, secteur centre-ville

Proposé par : le conseiller Laurent Robichaud

Appuyé par : la conseillère Nathalie Robichaud

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la municipalité de Shippagan a décidé, par voie de résolution le 2 mars 2026 d'adopter une modification à l'arrêté adoptant le plan municipal de la municipalité de Shippagan et à en donner avis au public conformément aux prescriptions de l'article 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi nécessaire de modifier l'Arrêté de zonage; et

CONSIDÉRANT QUE l'article 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés modificateurs;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) la greffière se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits à l'article 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions de l'article 111(4) de la *Loi sur l'urbanisme*;
- b) l'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 8 juin 2026 en la salle Ernest-Richard à Shippagan, N.-B. à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8. Première lecture de l'arrêté 49-2026, un arrêté concernant la facturation des services, équipements et interventions du service d'incendie

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Eda Roussel que l'arrêté 49-2026, un arrêté concernant la facturation des services, équipements et interventions du service d'incendie de Shippagan dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9. Deuxième lecture de l'arrêté 49-2026, un arrêté concernant la facturation des services, équipements et interventions du service d'incendie

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté 49-2026, un arrêté concernant la facturation des services, équipements et interventions du service d'incendie de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10. Première lecture de l'arrêté 44-2026, un arrêté concernant le service d'incendie de la municipalité de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Armand Caron que l'arrêté 44-2026, un arrêté concernant le service d'incendie de la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11. Deuxième lecture de l'arrêté 44-2026, un arrêté concernant le service d'incendie de la municipalité de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Armand Caron que l'arrêté n 44-2026, un arrêté concernant le service d'incendie de la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12. Demande d'emprunt et de financement intérimaire – Commission des emprunts de capitaux par les municipalités

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Eda Roussel que la municipalité de Shippagan demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter en vue d'une dépense en capital et l'autorisation d'obtenir un financement intérimaire afin de couvrir temporairement les coûts d'un certain projet jusqu'à l'émission du financement permanent pour la durée et la somme suivante :

Fin	Somme (\$)	Durée
Services de protection		
Camion de pompier d'attaque	1 355 000 \$	15 ans
Services d'urbanisme		
Mise en œuvre de solutions d'adaptation aux risques d'érosion et d'inondation dans le secteur de Le Goulet (financement intérimaire)	817 000 \$	3 ans

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13. Demande de partenariat – Lancement du livre – Anabelle Hébert

Le conseil a reçu une demande de partenariat de Madame Anabelle Hébert pour le lancement de son deuxième livre qui aura lieu le 11 avril prochain. Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël de rendre à disposition gratuitement le Centre des congrès de la Péninsule acadienne pour le lancement du livre d'Anabelle Hébert en échange d'un spectacle d'humour gratuit pour la population avant son lancement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.14. Signature de la convention de bourse d'études – fondation d'éducation médicale du Nouveau-Brunswick

Afin de soutenir les études en médecine d'un étudiant(e) inscrit(e) à un programme d'études offert en français menant au doctorat en médecine dans une université canadienne accréditée. Considérant que cet étudiant(e) devra s'engager à exercer dans la région de Shippagan après l'obtention de son diplôme, pour chaque année de soutien reçu, en signant une entente de retour de service. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Armand Caron d'autoriser la signature de la convention de bourse d'études de la Fondation d'éducation médicale du Nouveau-Brunswick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


 MAIRE
 GREFFIÈRE

8.15. Réallocation de fonds – budget fonds de fonctionnement général 2026

Considérant qu'une erreur s'est glissée au document budgétaire 2026 du fonds de fonctionnement général transmis au gouvernement du Nouveau-Brunswick, plus précisément à la ligne 2.1.1.1.1., Maire : Personnel.

Considérant que, selon les directives de la province, il n'est pas possible de corriger le budget officiel, mais que le Conseil peut faire par résolution une réallocation à l'interne pour les suivis de la municipalité.

Considérant que l'erreur n'était que dans le document budgétaire et qu'aucun montant en trop n'a été versé pour la rémunération du poste du maire.

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que la municipalité de Shippagan fasse une réallocation de fonds au budget fonds de fonctionnement général 2026, comme suit :

- Diminution de la ligne 2.1.1.1.1 « Maire : Personnel » : 7 769 \$
- Augmentation de la ligne 2.1.2.1.9 « Autres services administratifs » : 7 769 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Eda Roussel quitte la salle.

8.16. Contrat de location – Marie-Josée Roussel

Considérant que le contrat de location de Madame Marie-Josée Roussel pour l'auditorium situé au sous-sol de l'ancien édifice municipal de Le Goulet est arrivé à échéance, et que la municipalité souhaite maintenir l'accessibilité de ses cours de Zumba à la communauté. Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Laurent Robichaud que l'on autorise le renouvellement dudit contrat de location à un tarif de 20 \$ par location jusqu'en juin 2026, et à un tarif de 40 \$ par location ensuite jusqu'au 31 mars 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Eda Roussel reprend son siège.

8.17. Correction d'une problématique d'adressage de voirie – 17^e Rue (nord), secteur centre-ville

Il a été porté à l'attention du Conseil que, durant une situation d'urgence, il y a eu un délai d'intervention lié à une confusion dans les adresses. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Eda Roussel que la municipalité procède à la modification du nom d'un tronçon de la 17^e Rue, soit la portion située au nord, afin qu'elle soit désormais désignée sous le nom de « 18^e Rue » tel que suggéré par le comité de toponymie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.18. Acceptation de l'offre de service – Conseillers forestiers Roy inc – Contrôle des moustiques par Piégeage 2027

La municipalité a reçu une offre de service de la firme Conseillers forestiers Roy inc pour la réalisation d'un projet pilote visant le contrôle de la nuisance des moustiques par piégeage. Le projet proposé permettra de valider cette méthode alternative de suppression des moustiques dans deux secteurs de la municipalité de Shippagan pour les périodes du 15 mai au 15 septembre 2027. L'offre de service s'élève à un montant de 57 040 \$ taxe en sus. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron d'accepter l'offre de service telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Shippagan

MAIRE

GREFFIÈRE

8.19. Acceptation de l'offre de service de Roy Consultants – réfection de la rue des Jeux de l'Acadie

La municipalité a reçu une offre de service de la firme d'ingénierie de Roy Consultants pour la réfection complète (aqueduc, égout et asphaltage) de la rue des Jeux de l'Acadie d'un montant de 77 000 \$ taxe en sus. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud d'accepter l'offre de service telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.20. Acceptation de l'offre de service de Roy Consultants – asphaltage d'une partie du boul. J.-D. Gauthier

La municipalité a reçu une offre de service de la firme d'ingénierie de Roy Consultants pour l'asphaltage d'une partie du boul. J.-D. Gauthier, soit de la 1^{re} Rue à la 7^e Rue et de la 12^e Rue à la 16^e Rue, d'un montant de 59 500 \$ taxe en sus. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Laurent Robichaud d'accepter l'offre de service telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.21. Modification à l'organigramme municipal

Dans le cadre de la répartition des tâches de direction, il a été proposé d'affecter certains départements sous la responsabilité de la directrice générale adjointe et trésorière, afin de dégager la directrice générale et greffière de cette charge. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Eda Roussel d'adopter la mise à jour de l'organigramme municipal telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.22. Approbation du plan de lotissement – Sa majesté le Roi, ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance & Shippagan

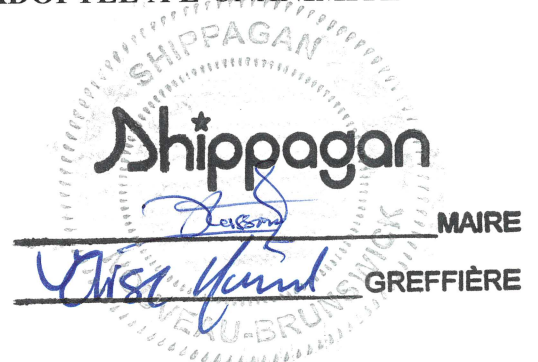
Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le conseil municipal accepte le plan de lotissement intitulé « Plan de lotissement No. 2025-1 de sa majesté le Roi, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance & Shippagan » dans le but de créer un prolongement d'une rue publique conformément à la recommandation formulée lors de la réunion du Comité de révision de la planification de la Commission des services régionaux Péninsule acadienne tenue le 18 mars dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.23. Mise à jour de la politique en matière d'octroi de dons, de commandites et de partenariat aux organismes

Ayant déjà convenu d'offrir chaque mois trois paniers « Pensez frais » à la banque alimentaire Secours-Amitié, une modification à la politique est nécessaire en raison de l'augmentation du prix des paniers. Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que la mise à jour de la « Politique en matière d'octroi de dons, de commandites et de partenariat aux organismes », portant le numéro 1205, soit adoptée telle que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



 MAIRE
 GREFFIÈRE

8.24. Autorisation d'achat VUS – agent d'application des arrêtés

Considérant les besoins de déplacement liés aux fonctions de l'agent d'application des arrêtés, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'acquérir un véhicule de type véhicule utilitaire sport (VUS) pour le montant de 66 054.35 \$ taxe comprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.25. Octroi du contrat pour le marquage de rues et de stationnements

À la suite d'une demande de prix à plusieurs fournisseurs pour les travaux de marquage de rues et de stationnements, deux soumissions ont été reçues, Four Seasons Sports, pour un montant de 37 758,30 \$ plus taxe et Roussel Recouvrement pour un montant de 40 000 \$ plus taxe. Considérant que la compagnie Roussel Recouvrement est une entreprise locale, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Laurent Robichaud d'octroyer le contrat à Roussel Recouvrement pour la somme de 40 000 \$ plus taxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.26. Octroi du contrat pour le lignage des rues municipales

À la suite d'une demande de prix à plusieurs fournisseurs pour les travaux de de lignage des rues municipales, une seule soumission a été reçue, Four Seasons Sports, pour un montant de 20 230,65 \$ plus taxe. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'octroyer le contrat à Four Seasons Sports pour la somme de 20 230,65 \$ plus taxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 21h03.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 21h08.